

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

---

**RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE**

---

**B — N° 4**

**20 janvier 2006**

---

**Sommaire**

<b>Arrêté grand-ducal du 23 décembre 2005 approuvant les délibérations des conseils communaux de Bettembourg, Niederanven et Useldange aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2006 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial . . . . .</b>	<b>page 34</b>
<b>Administration gouvernementale – Nominations – Démissions . . . . .</b>	<b>34</b>
<b>Centre Informatique de l'Etat – Nominations . . . . .</b>	<b>34</b>
<b>Comité d'Accréditation – Nomination – Démission . . . . .</b>	<b>35</b>
<b>Consulats – Prorogation de mandat – Exequatur . . . . .</b>	<b>35</b>
<b>Cour de Justice Benelux – Nomination . . . . .</b>	<b>35</b>
<b>Entreprises d'assurances – Agents d'assurances agréés et agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de décembre 2005 . . . . .</b>	<b>35</b>
<b>Entreprise des Postes et Télécommunications – Prix . . . . .</b>	<b>36</b>

---

**Arrêté grand-ducal du 23 décembre 2005 approuvant les délibérations des conseils communaux de Bettembourg, Niederanven et d'Useldange aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2006 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial.**

Vu les délibérations des conseils communaux de Bettembourg, de Niederanven et d'Useldange aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2006 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs, telle qu'elle a été modifiée par la suite et notamment par la loi du 21 décembre 2001;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 27 juin 1967 déterminant le rapport entre les taux communaux des impôts fonciers A et B;

Vu la loi du 21 décembre 2001 remplaçant l'article 8 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu l'article 14 de la loi budgétaire du 20 décembre 2002 modifiant le deuxième alinéa de l'article 8 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu l'article 105 de la loi communale du 13 décembre 1988;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont approuvées les délibérations des conseils communaux de Bettembourg, de Niederanven et d'Useldange aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2006 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation comme suit:

Impôt foncier:	A	B1	B3	B4	Impôt commercial	Date de la délibération
Bettembourg:	500	800	500	290	270*	16.12.2005
Niederanven:	300	450	300	150	250*	24.11.2005
Useldange:	300	410	300	150	235*	02.12.2005

\* taux de l'impôt commercial fixé par le conseil communal pour l'année 2005 conformément au deuxième alinéa de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> mars modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs

**Art. 2.** Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Le Ministre de l'Intérieur et  
de l'Aménagement du Territoire,*  
**Jean-Marie Halsdorf**

Villars-sur-Ollon, le 23 décembre 2005.  
**Henri**

**Administration Gouvernementale. – Nominations. – Démissions.** – Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2005, Madame Danielle BOSSAERT, attachée d'administration à l'administration gouvernementale, a été nommée attachée de gouvernement. Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2005, Monsieur Jean-Claude HUSTING, rédacteur principal à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau adjoint. Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2005, Madame Chantal COLLE, premier commis principal hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommée chef de bureau adjoint hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005, Madame Annick TRMATA, chef de bureau adjoint à l'administration gouvernementale, a été nommée chef de bureau. Par arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005, Monsieur Marc MULLER, chef de bureau hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005, démission honorable de ses fonctions de conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale a été accordée à Monsieur Carlo MATHIAS. Par arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005, démission honorable de ses fonctions d'inspecteur principal premier en rang hors cadre à l'administration gouvernementale a été accordée à Monsieur Jacques GREIVELDINGER. Par arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005, démission honorable de ses fonctions d'inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale a été accordée à Monsieur Georges SCHWEICH.

**Centre Informatique de l'Etat. – Nominations.** – Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2005, Monsieur Claude FACKELSTEIN, chargé d'études-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé conseiller-informaticien adjoint. Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2005, Monsieur Arsène WALD, conseiller-informaticien

adjoint au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé conseiller-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2005, Monsieur Nico MAJERUS, conseiller-informaticien adjoint au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé conseiller-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2005, Monsieur Jean-Paul MULLER, conseiller-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé conseiller-informaticien 1<sup>re</sup> classe.

---

**Comité d'accréditation. – Nomination. – Démission.** – Madame Sabine RÖHLER, ingénieur 1<sup>ère</sup> classe à l'Administration de la Gestion de l'Eau, est nommée membre du Comité d'accréditation, en remplacement de Monsieur André WEIDENHAUPT, démissionnaire.

---

**Consulats. – Prorogation de mandat.** – Par arrêté grand-ducal du 14 décembre 2005, le mandat consulaire de Monsieur James KUNG, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Hong Kong, a été prorogé pour une période d'un an.

---

**Consulats. – Exequatur.** – Par arrêté grand-ducal du 14 décembre 2005, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Carlo CRAVAT l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire de la République du Niger au Grand-Duché de Luxembourg.

---

**Cour de Justice Benelux. – Nomination.** – Par décision du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux du 19 décembre 2005, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, a été nommé avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux Monsieur G. DUBRULLE, avocat général près la Cour de cassation de Belgique.

---

**Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de décembre 2005.**

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
COLPRASSUR S.A. Pratz, représenté par M. Alphonse ANTONY,	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	14.12.2005
DENELL Yolande, Dudelange	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	02.12.2005
GORET Michel, Luxembourg	AXA ASSURANCES <b>à l'exception de: Maladie</b> AXA ASSURANCES VIE	12.12.2005
NEUMANN Roger, Fischbach/Mersch	D.K.V. LUXEMBOURG	12.12.2005
BUDA Manuella, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	13.12.2005
AGENCE WELTER S.à r.l., Remich représentée par MM. Josy WELTER, Marc WELTER et Pascal GRETER	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	02.12.2005
VAN LERBERGHE Benoît, Strassen	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	02.12.2005
KARTHEISER Guy, Holzthum	LA LUXEMBOURGEOISE VIE	08.12.2005
OLIVIER François, Dudelange	P & V ASSURANCES	12.12.2005

**Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de décembre 2005.**

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
GOMES DA SILVA Manuel José, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	08.12.2005
PASCALICCHIO Donato, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	08.12.2005
UNGEHEUER Tom, Buschdorf	LA LUXEMBOURGEOISE	08.12.2005
KARTHEISER Guy, Holzthum	FORTIS LUXEMBOURG VIE	08.12.2005

**Entreprise des Postes et Télécommunications. – Prix.** – A partir du 1<sup>er</sup> février 2006 est applicable la liste de prix n° 12 de l'Entreprise des Postes et Télécommunications concernant les services de télécommunication qu'elle offre au public.

Cette liste est à la disposition du public sur le site Internet «[www.telecom.lu/prix](http://www.telecom.lu/prix)» ainsi qu'auprès de tous les bureaux de poste et téléboutiques.